



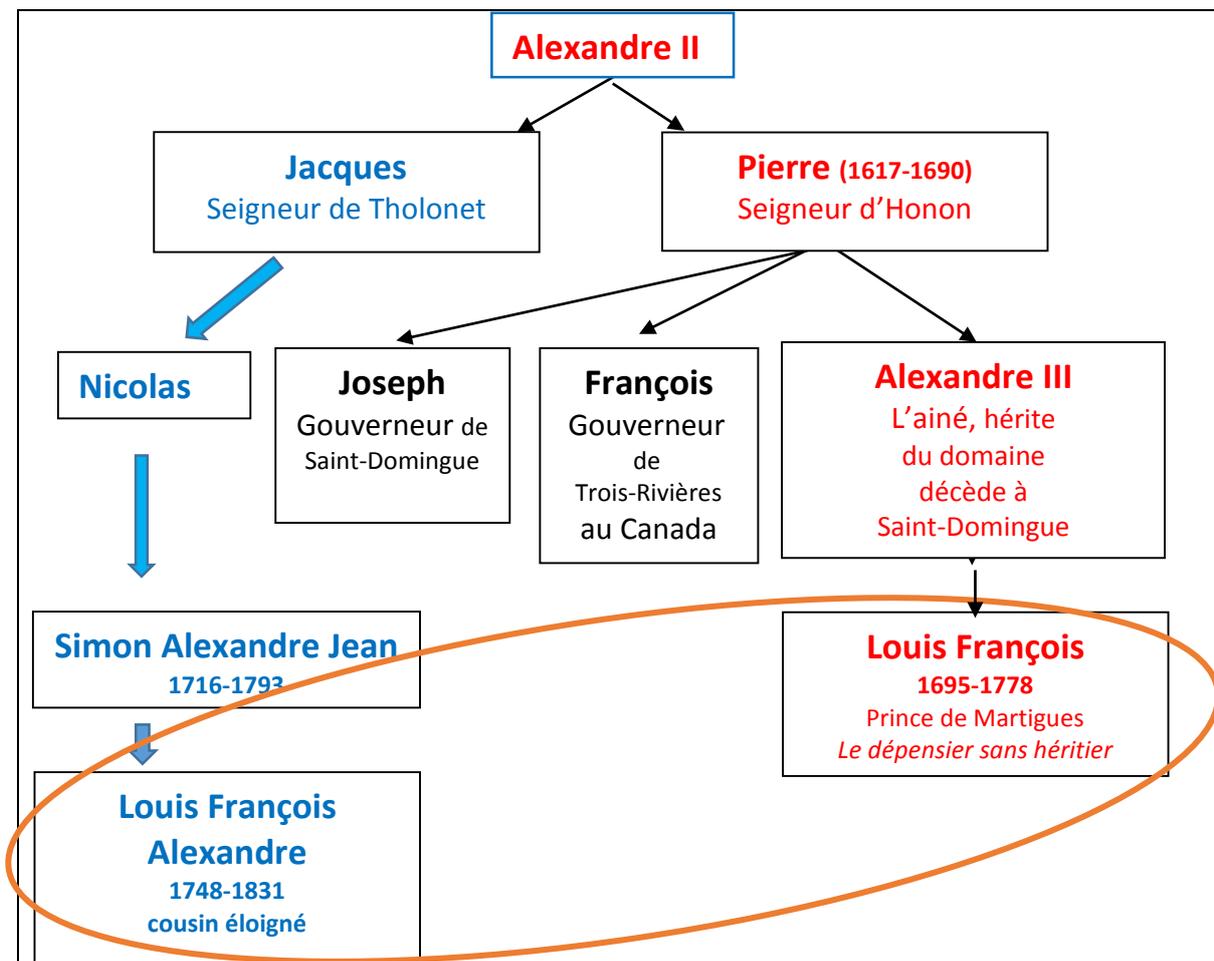
Chronique d'avril 2018 (mise à jour le 19 juillet 2021)

Saga Gallifet d'Honon de Cairanne

**Louis François Gallifet (1695-1778), le dépensier sans héritier,
Louis François Alexandre Gallifet (1748-1831), le cousin éloigné**

Adieu fortune, adieu Cairanne !

Nous allons traverser le XVIII^e siècle rapidement pour arriver à la Révolution et retrouver Cairanne. Pour comprendre cette chronique, il faut remonter à Alexandre II, prendre la voie de gauche en bleue sur le dessin ci-dessous. **Louis François** n'ayant pas d'enfant, c'est **Louis François Alexandre le cousin éloigné** qui hérite.



Louis François Gallifet (1695-1778)

Il est le seul de cette saga qui soit né à Cairanne. Il perd sa mère à l'âge de dix mois et il est au collège à Paris en 1705. En 1717, son père **Alexandre III** (chronique précédente) qui est toujours à Saint-Domingue, écrit qu'il souhaite lui acheter une charge en ces termes :

« Nous fîmes notre plan qu'il rentrerait plutôt dans Les Mousquetaires et dans l'académie que je lui achèterais une enseigne aux gardes dès qu'il pourrait en avoir¹ ».

Louis François est obéissant et sera enseigne aux Gardes-françaises de 1717 à 1721². Ses exploits guerriers ne sont pas connus.

Après le décès de son père en 1719, l'argent des sucreries de Saint-Domingue lui arrive tout au long de sa vie.

Il est pris d'une frénésie d'achat de terres et de châteaux avec les titres qui vont avec ! En 1722, il achète le château et les terres de Marcilly³ pour 345 000 livres, davantage pour jouir de ses droits seigneuriaux et s'assurer des revenus de la terre que pour son château qui restera en l'état pendant vingt-cinq ans.

Il achète sans arrêt des terres et châteaux dans toute la France en Provence, en Touraine, en Champagne, dix-huit en tout en plus de celui de Cairanne qu'il a eu par héritage !

En 1776, il se fait construire un hôtel particulier rue de Varenne à Paris qui est aujourd'hui l'Institut Culturel Italien.

À notre connaissance, il n'est pas revenu à Cairanne et n'a pas entrepris de voyage à Saint-Domingue².

À la lecture de différents actes, nous avons le sentiment qu'il a deux préoccupations : d'abord faire oublier ses origines cairannaises, c'est-à-dire transformer sa petite noblesse de Province en noblesse de Cour. Il sera présenté au roi, honneur suprême !

Il n'a hélas pas de descendance: comment assurer la transmission de son nom et celle de son immense fortune ?

Le 4 sept 1765, il fait son testament : c'est un cousin issu de germain **Simon Alexandre Jean** qui a l'usufruit de ses biens et son fils **Louis François Alexandre**, est nu-propriétaire. Celui-ci est donc le cousin éloigné de **Louis François**.

Louis François Alexandre Gallifet (1748 - 1831)

À la mort de **Louis François** en 1778, **Louis François Alexandre** hérite donc de ses biens. Un état de sa fortune est



Source : Internet

L'hôtel Gallifet à Paris, aujourd'hui Institut Culturel Italien

¹ AN, 107AP/20.

² Voir note après publication en fin de chronique.

³ Le château de Marcilly-sur-seine, Christian Taillard, Philippe Bechu/ Bulletin Monumental/Année2003/Volume 161/N°2.

fait en 1791 : ses biens en France s'élèvent à 6,7 millions de livres⁴. Cairanne et ses quatre cents hectares de terres est estimé à 290 000 livres soit 3,5 % de sa fortune... une misère ! Et nous avons trouvé une estimation des terres de Saint-Domingue faite en 1820 : 5,6 millions de livres avant la Révolution⁵, chiffre qui inclut mille esclaves⁶.

Hélas la Révolution française arrive !

En 1788, **Louis François Alexandre** avec d'autres propriétaires de Saint-Domingue montent une association le *club Massiac*⁷ pour défendre leurs privilèges et surtout l'esclavage. Ignorant la vie coloniale et les aspirations des populations, ils essaient d'influencer le cours de l'Histoire mais en vain. Ce club sera dissous en 1792. Entre-temps, l'Assemblée nationale décrète que les hommes de couleur pourront jouir de tous les droits des citoyens actifs.

Exil en Italie

Rester en France pour les nobles devient dangereux, **Louis François Alexandre** s'exile en Italie à Florence en janvier 1791⁸. Il prend soin de détenir un passeport et de faire noter qu'il part en Italie pour « *conduire sa fille pour continuer son éducation et s'y perfectionner dans la peinture et la musique* ».

Il apprend que son procureur⁹ de Saint-Domingue, Odelucq, a été assassiné par des esclaves révoltés en août 1791, que ses sucreries ont brûlé¹⁰ et qu'il est sur la liste des émigrés.

Fin janvier 1793¹¹, il fait une demande de radiation de la liste des émigrés. Il y a deux projets et le mémoire définitif, déposés aux Archives nationales. Dans le premier, il part pour Saint-Domingue, y arrive et est obligé de repartir étant donné la situation révolutionnaire ; dans le deuxième projet, il part pour Saint-Domingue, s'arrête à Cadix, apprend la situation révolutionnaire à Saint-Domingue et revient en Italie. Le mémoire définitif est plus flou : il embarque pour Saint-Domingue, donne un bulletin de santé de Libourne le port d'embarquement, donne les noms du bateau et du capitaine... pour revenir en Italie !

En réalité, il n'a jamais dû quitter l'Italie !

La demande de radiation de la liste des émigrés est déposée auprès du président des Bouches-du-Rhône en arguant que son départ en Italie était lié à l'éducation de sa fille mais cela ne trompe personne. Il ne reviendra en France que huit ans plus tard en 1801 !

Retour en France et à Cairanne

Il va lui-même expliquer son retour dans un mémoire à ses créanciers en 1808¹². En effet si ses actifs sont confisqués par la Révolution, les dettes courent toujours : il doit 1 million de livres.

En avril 1802, il emprunte de l'argent (!) pour faire le tour de ses propriétés : pratiquement tout a été vendu sauf son hôtel particulier de Paris, utilisé par la République. Il vient à Cairanne, sans doute pour la première fois : tout a été vendu sauf une vigne « *qui a été affermée par la nation en assignats* » et une rente ! Il afferme cette vigne pour neuf ans¹³. En

⁴ AN, 107AP/5. À cette époque, on vit dans l'opulence à Paris avec 75.000 livres par an.

⁵ AN, 107AP/129.

⁶ AN, 107AP/125w et 107AP/129.

⁷ Gabriel Debien, *Essai sur le Club Massiac*, Thèse, 1953, Bibliothèque de la Sorbonne, cote Z699.

⁸ AN, 107AP/12.

⁹ Gestionnaire de biens.

¹⁰ AN, 107AP/20.

¹¹ AN, 107 AP/12.

¹² AN, 107AP/5.

¹³ Cette vigne sera dans le patrimoine des descendants Gallifet jusqu'en 1912 (Parcelles B77, 130 et 131,

effet les biens non vendus sont récupérés par les émigrés. Ainsi, il estime qu'il lui reste 1/20 de sa fortune en France et plus rien à Saint-Domingue où l'insécurité règne et où ses terres sont plus ou moins à l'abandon. Le procureur Odelucq a été remplacé par Joseph Mossut qui s'exile un temps à Baltimore puis revient à Saint-Domingue pour partir définitivement en France en avril 1803¹⁴. Saint-Domingue, devenue Haïti, est indépendante en 1804.

Ventes révolutionnaires à Cairanne¹⁵

Les terres du château Gallifet de Cairanne sont parties à l'encan en 1795.

Chaque domaine est adjugé : le château, le Reveillas, le Cabaret, Chantal, La Béraude, Caffin, à Cairanne ; la Présidente à Sainte-Cécile; Belair à Tulette.

L'ensemble représente approximativement 400 hectares ! Les acheteurs ne sont pas cairannais.

En sachant que l'achat initial des terres en 1604 représente environ 140 hectares, l'agrandissement du domaine au cours des XVII^e et XVIII^e siècles s'est fait par des achats de terres de faible surface qui représentent plus d'une centaine d'actes notariés.

À ces actes d'achats, s'ajoutent tous les actes de fermage et autres... de quoi s'y perdre ! Les notaires de Cairanne, Saint-Cécile et Tulette ont bien été sollicités.

La vie reprend

En 1802, la France est sous l'autorité de Bonaparte, de nouvelles opportunités apparaissent pour les émigrés après l'exil. Louis François Alexandre Gallifet reprend possession du château du Tholonet près d'Aix où il s'établit en juillet 1804. Celui-ci a été pourtant vendu comme bien national et « *quant aux biens du Tholonet on comprend que nous ne pouvons non plus nous faire l'écho des racontars répandus dans le pays plus ou moins vérifiables et d'après lesquels les Gallifet devraient à quelques habitants du Tholonet la conservation de leurs biens* ¹⁶ ».

Le citoyen Gallifet a dû faire allégeance à Napoléon puisque par arrêté préfectoral, il devient maire en 1807 du village du Tholonet et ceci jusqu'à la veille de sa mort en 1830.

Le prestige revient donc !

Après Napoléon, la France change de régime et redevient monarchique. Le roi Louis XVIII fait voter une loi en 1814 qui restitue les biens des émigrés détenus par la nation. **Louis François Alexandre** devenu



Source : Internet

**Le château de Tholonet près d'Aix-en-Provence.
Aujourd'hui siège de la Société du Canal de Provence**

lieux-dits *Chemin des Partides* et *le Serre du Grand Plantier*, environ 10 hectares), ADV, 3P 4 410.

¹⁴ AN, 107AP/129.

¹⁵ ADV, 1 G 62.

¹⁶ *Le Mémorial d'Aix*, journal politique, 27 février 1896.

marquis de Gallifet, seigneur du Tholonet, récupère l'hôtel à Paris qui était resté dans le patrimoine de la nation.

Puis en 1824, le roi Charles X propose un projet d'indemnisation pour les biens saisis aux émigrés par la Révolution et qui resteront acquis définitivement aux acheteurs.

Gallifet dut faire de nombreux dossiers dont un pour Cairanne, déposé le 21 mai 1825¹⁷ à la préfecture d'Avignon. En 1826 il lui est proposé une somme de 269 961 francs qui correspond à 20% du prix estimé avant la Révolution 290 000 livres.

Il recevra aussi une indemnité pour ses terres perdues à Saint-Domingue.

La vigne de Cairanne est vendue en 1912.

C'est la fin de la saga Gallifet à Cairanne... pas tout à fait : il reste encore une chronique !

Gérard Coussot

Summary: Louis François Gallifet, born in Cairanne in 1695, capitalizes the incomes from Santo Domingo sugar production all along the XVIIIth century. He acquires a huge fortune. After his death, his fortune goes to François Alexandre Gallifet a distant cousin. This cousin has to be exiled during the French Revolution period. Coming back to France in 1802, all the properties are sold excepted some vines in Cairanne and his mansion in Paris. He obtains some financial compensations and spends the rest of his life near Aix-en-Provence (Tholonet Chateau).

Note après publication concernant Louis François

Dans la thèse soutenue en mai 2017 par Neba Fabri Yale, intitulée « **Les habitations Gallifet de Saint-Domingue, un exemple de réussite coloniale au XVIII^e siècle**¹⁸ », l'auteur écrit que « *peu de temps après la mort de son père Alexandre (en mai ou octobre 1719), Louis François entreprit un voyage à Saint-Domingue en vue de rentrer en possession des biens vendus par son père... Nous ignorons tout de la durée de son séjour sur l'île.*

Il récupéra les terrains vendus par son père avant sa mort, n'ayant pas été associé en tant qu'héritier aux ventes ».

Alexandre, père de Louis François, meurt à Saint-Domingue en mai 1719.

Le dossier militaire de Louis François indique qu'il est mousquetaire du Roi, reçu aux Gardes françaises le 28 juin 1717 et qu'il s'en retire en novembre 1721¹⁹.

Il existe par acte notarié²⁰ du 18 mars 1721, un envoi de Cairanne à Paris de quatre billets de banque de mille livres à Louis François de Gallifet, enseigne aux Gardes françaises, par son beau-père M. de Bonnot.

Les 13 et 26 juin 1722, Louis François est à Paris, où il achète l'office de conseiller secrétaire du Roi à Marie Lemercier, veuve Espagneul²¹.

Ces différents actes nous ont conduits à écrire qu'il n'avait jamais été à Saint-Domingue après la mort de son père.

À creuser !

¹⁷ ADV, 7Q27, 7Q34.

¹⁸ Consultable uniquement à la bibliothèque de l'Université de Grenoble-Alpes

¹⁹ SHD, GRYB26.

²⁰ ADV, M^o Balthazar 3^e70 176.

²¹ AN, MT/ET/CXV/625.